

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 4 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre, à 18heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Présents (19) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Pierre MICHEL, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Franck TICHADOU, Frédéric BARNEAUD, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Maria FERNANDES, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE, Michel PARADIS, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY,

Pouvoirs :

Excusés : Aucun

Absents : Aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 28 octobre 2014

Date d'affichage : 28 octobre 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Objet : Chèques Cadeaux au personnel communal pour Noël 2014

A l'occasion des fêtes de Noël, le Maire propose d'utiliser cet évènement pour marquer la reconnaissance du Conseil Municipal à l'égard des agents territoriaux employés par la commune à travers la remise de « chèques cadeaux » échangeables dans de nombreuses grandes enseignes commerciales.

Par rapport à une prime de fin d'année, ce support à l'avantage d'être exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu pour le salarié dans la mesure où son montant n'excède pas 156 € (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale) pour l'année 2014.

La commune comptant 13 agents territoriaux, le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter une dépense totale de 2 028 euros (13 X 156 euros) à l'article 6232 du budget 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'occasion de Noël, la remise de chèques cadeaux à chacun des membres du personnel communal pour un montant unitaire de 156 euros.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le Maire,